



SAINT HILAIRE LA PALUD

Commune de Saint Hilaire la Palud
18 Place de la Mairie 79210
Tel : 05 49 35 32 15 Fax : 05 49 35 31 79
mairie-sthilaire-la-palud@wanadoo.fr
@ : www.st-hilaire-la-palud.fr



Accueil périscolaire de Saint Hilaire La Palud
5 rue de la gare 79210
Tel : 05 49 08 07 59
accueilloisirs.sthlp@orange.fr
@ : www.st-hilaire-la-palud.fr

FICHE D'INSCRIPTION 2020-2021

- ✦ Restaurant scolaire
- ✦ Accueil périscolaire

Pièces à fournir :

- Copie du carnet de vaccinations
- Fiche sanitaire de liaison
- Règlement intérieur signé
- Attestation de quotient familial
- Assurance scolaire



Renseignements concernant l'enfant :

NOM : PRENOM :

Né(e) le : Lieu :

Classe fréquentée :

Adresse de l'élève :

.....

.....

N° de téléphone domicile :

Frères et sœurs :

Noms, prénoms et date de naissance des frères et sœurs :

.....

.....

.....

Renseignements concernant les personnes responsables :

Parent 1 ou représentant légal 1:

Lien :

NOM : PRENOM :

Adresse :

.....

Profession :

Employeur (nom et adresse) :

.....

 Portable :

 Travail :

 **Email** :

Situation familiale : célibataire marié(e) veuf(ve) pacsé divorcé(e) séparé(e)

concubinage

Parent 2 ou représentant légal 2 :

Lien :

NOM : PRENOM :

Adresse (si différente) :


.....

Profession :

Employeur (nom et adresse) :

.....

 Portable :

 Travail :

 **Email** :

Situation familiale : célibataire marié(e) veuf(ve) pacsé divorcé(e) séparé(e)

concubinage

Régime caisse d'allocation familiale :

Régime :.....

N° d'allocataire :

Quotient familial :

Assurance scolaire :

Assureur:.....

N° de contrat:

Inscription au Restaurant scolaire :

OUI

NON

Votre enfant a-t-il une allergie alimentaire ? OUI

NON

Si oui, à quoi ?

.....
.....

Inscription à l'accueil périscolaire :

OUI

NON

Cochez les jours envisagés :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<i>Matin</i>				
<i>Soir</i>				

(signature du (des) responsables)

Personnes autorisées à récupérer l'enfant

Coordonnées de la ou des personnes			
<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Lien</u>

Je (nous) soussigné(s) responsable(s) l'égal(aux)
, de l'enfant concerné dans ce dossier d'inscription,

- Certifie (ions) avoir pris connaissance du règlement intérieur de fonctionnement et m'engage (nous engageons) à en respecter les termes.

-Certifie (ions) sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier.

-Certifie (ions) avoir pris connaissance des informations relatives au traitement de mes données à caractère personnel figurant dans le dossier d'inscription scolaire.

A :

Le

**Signature du parent 1 ou
du représentant légal 1:**

**Signature du parent 2 ou
représentant légal 2 :**

**Signature du (de la)
représentant(e) légal(e) :**
Si différent(e) des parents

Autorisations diverses :

Mesures d'urgences :

J'autorise les personnes responsables, pendant les temps périscolaire (*le repas pris au restaurant scolaire, la pause méridienne, l'accueil du matin et du soir*) à prendre toutes les mesures d'urgence en cas de maladie ou d'accident (SAMU, pompiers, hospitalisation).

OUI

NON

La Direction du Centre de loisirs est autorisée à consulter notre dossier allocataire CDAP afin d'accéder directement aux ressources (Quotient, revenus, nombre d'enfants à charges) à prendre en compte pour le calcul des tarifs. Le service CDAP.fr respecte les règles de confidentialité et a fait l'objet d'une autorisation de la CNIL. La CAF attribue un identifiant et mot de passe qui est strictement personnel et confidentiel à l'équipe de direction.

OUI

NON

Sortie de l'enceinte de l'établissement :

L'enfant concerné dans ce dossier d'inscription est autorisé à rentrer seul après l'accueil périscolaire :

OUI

NON

Le personnel est autorisé à sortir l'enfant concerné dans ce dossier d'inscription de l'enceinte de l'établissement pour les sorties en groupe.

OUI

NON

Photographies, films :

Le personnel est autorisé à photographier ou filmer l'enfant concerné dans ce dossier d'inscription dans la mesure où les films et images ne seront utilisés à aucun autre usage qu'un usage éducatif ou inhérent à la vie de l'établissement.

OUI

NON

A

, Le / /

Signature du (des) responsables :

INFORMATIONS PRATIQUES

Restaurant Scolaire année 2020-2021

Prix du repas : 2.75 €



Accueil Périscolaire année 2020-2021

TARIFS 2019-2020 * Accueil Périscolaire	QF1 CAF - MSA 0 € à 550 €	QF2 CAF - MSA 551 € à 780 €	Autres allocataires CAF-MSA 781€ et Au-delà	Autres caisses que CAF et MSA
Tranche 7h15-7h30	0,50€			
Forfait matin	1.07	1.33	1.67	1.71
Forfait Soir	1.76	2.11	2.76	2.81
Forfait Journée	2.21	2.72	3.52	3.59

*Tarifs susceptibles d'être revus en juillet.

Il est rappelé aux familles que pour tout changement de QF en cours d'année, il est impératif de prévenir la directrice de l'accueil périscolaire afin de réajuster le tarif le mois suivant.

Facturation :

La facture **regroupant la cantine et l'accueil périscolaire** est envoyée aux parents tous les mois par courrier quelque soit le moyen de paiement.

Le règlement peut être effectué :

- Par prélèvement automatique (vers le 6 du mois suivant la date de réception de la facture). Pour en bénéficier, il suffit de compléter et signer le règlement financier, de compléter le mandat de prélèvement SEPA et retourner le tout à la Mairie de Saint Hilaire la Palud accompagné d'un RIB (en faire la demande en Mairie).

- Par chèque libellé à l'ordre du ***Trésor Public*** accompagné du coupon de paiement et adressé à la ***Trésorerie de Frontenay Rohan Rohan*** – Place René Cassin - 79270 FRONTENAY ROHAN ROHAN.

- Par virement sur le compte Banque de France n°30001 00602 D7960000000 14 de la ***Trésorerie de Frontenay Rohan Rohan***, en précisant bien votre nom, le numéro de la facture et son libellé (par exemple : *cantine mois de juin*) ;

- en espèce directement au guichet de la ***Trésorerie de Frontenay Rohan Rohan*** (ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h).

- par carte bancaire sur le site www.tipi.budget.gouv.fr 24h/24 tous les jours de la semaine (site sécurisé du ministère de l'économie et des finances)

Rappel aux parents :

Les services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire sont organisés et gérés par la municipalité. Aussi, pour tout renseignement ou toute modification (adresse, état civil, inscription ...), merci de vous adresser en Mairie.

L'inscription à l'un de ces services est possible **tout au long de l'année**. Il suffit d'en avvertir la responsable du service périscolaire et les professeurs au moins une semaine à l'avance.

(Feuille à conserver par les familles)